CCN « Fleuristes, vente et service des animaux familiers »

SYNAPSES

Allianz

SQUADRA GESTION

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AU CONTRAT FRAIS DE SANTE

- Contrat collectif REGIME DE BASE et OPTIONS FACULTATIVES –

L'ENTREPRISE

Raison sociale : _____

Adresse du siège social : _____

N° SIREN : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° CODE NAF : |_|_|_|_|_|

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel : _____@_____

REPRESENTEE PAR : _____

DEMANDE à souscrire à la proposition négociée par le SYNAPSES auprès d'ALLIANZ VIE et SQUADRA GESTION

Couverture du salarié seul en OBLIGATOIRE

Les membres de la famille du salarié peuvent souscrire **de manière facultative et à leur charge exclusive** à la couverture ainsi que le salarié souhaitant souscrire un niveau supérieur à celui applicable dans l'entreprise (1 ou 2)

○	**REGIME DE BASE** (0,65% du PMSS*/salarié/mois soit 20 € pour 2013 - *arrondi à l'euro inférieur*)
	Catégorie de personnel visée (ensemble du personnel, cadres, non cadres) : _____

Le régime de base répond de la stricte obligation de cotisation de la Convention Collective Nationale avec des garanties plus favorables

○	**REGIME** amélioré **1** (1,05% du PMSS*/salarié/mois soit 32,40 € pour 2013)
	Catégorie de personnel visée (ensemble du personnel, cadres, non cadres) : _____

○	**REGIME** amélioré **2** (1,40% du PMSS*/salarié/mois soit 43,20 € pour 2013)
	Catégorie de personnel visée (ensemble du personnel, cadres, non cadres) : _____

*PMSS : Plafond mensuel de la Sécurité sociale (valeur 2013 : 3 086 €)

Conditions d'acceptation de la proposition de contrat d'assurance frais de santé

La présente proposition établie par ALLIANZ et SQUADRA Gestion est valable pendant les trois mois de sa remise. Elle est à retourner signée à l'adresse ci-dessous (boîte postale dédiée).

L'entreprise reconnaît avoir pris connaissance, avant la signature de la présente proposition, des dispositions générales applicables n°10 008 250 et du descriptif de garanties.

Ces documents lui ont été remis le |_|_|_|_|_|_|_|_|

L'acceptation par ALLIANZ et SQUADRA Gestion des conditions contractuelles est formalisée par l'envoi des dispositions particulières qui associées aux dispositions générales et au contrat cadre SYNAPSES forment le contrat d'assurance. Les dispositions particulières précisent la date d'effet, les garanties souscrites, les catégories de personnel, le montant des prestations et les taux de cotisation.

La date d'effet retenue est le dernier jour du trimestre de la date d'extension de l'accord collectif Frais de Santé du 03 juillet 2012 rendant opposable l'obligation conventionnelle.

L'entreprise devra retourner un exemplaire signé des conditions particulières. Elle s'engage à procéder au versement des cotisations telles qu'elles figurent au présent document pour la couverture des risques correspondants.

BULLETIN DE SOUCRIPTION A RETOURNER A

ONPF Solutions CCN
Régime Santé « Fleuristes et Animaux familiers »
B.P. 643-08
75367 PARIS CEDEX 08

PAR FAX au 01 40 08 05 43

Signature et Cachet de l'entreprise :